

Un impératif: la sécurité au travail

Michel Matter

Dr, vice-président de la FMH, responsable du département Prestations et développement professionnel



L'année 2020 restera longtemps dans la mémoire collective. A l'heure d'écrire ces lignes, nul ne sait comment et quand se terminera la crise sanitaire, sociale et économique liée au coronavirus. Tout a été bouleversé, chamboulé et les certitudes se sont envolées. Chacune et chacun est impacté dans sa vie professionnelle et dans sa vie privée. Les professionnels de la santé ont été chaleureusement applaudis pendant de nombreux soirs, comme une reconnaissance du travail considérable accompli. Nous n'oublierons pas leur volonté et leur détermination face à l'invisible ennemi. En première ligne face à la pandémie, les heures n'ont pas compté et beaucoup se sont vu attribuer de nouvelles tâches et ont dû s'adapter à leur nouvel environnement professionnel en raison de l'urgence sanitaire. La notion de sécurité au travail a pris une dimension plus importante.

Seule une vision interprofessionnelle permet de comprendre la réalité du terrain et les habitudes quotidiennes de chacune et de chacun.

Au jour d'aujourd'hui, le nombre de cas positifs augmente constamment et le nombre de dépistages ne va cesser de croître. La grippe saisonnière va arriver, seule inlassable certitude, avec la hausse des primes d'assurance-maladie et les feuilles mortes, de nos automnes, et avec elle une symptomatologie identique à celle du coronavirus. Une deuxième vague de la force de la première frapperait terriblement les équipes. Tout doit être organisé pour protéger physiquement et psychologiquement l'ensemble des professionnels de la santé et leurs administrations, que ce soit en milieu hospitalier, en ambulatoire ou dans les centres et les cabinets médicaux.

En janvier 2019, la FMH a été interpellée par plusieurs sociétés cantonales de médecine au sujet de la sécurité au travail. La demande, précise, consiste en la recherche

d'une solution de branche au niveau national. Il est vrai que les exigences imposées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail nécessitent une réponse au niveau de l'ensemble des cabinets médicaux, sous une forme commune qui puisse répondre aux normes médicales de chaque canton. Les hôpitaux, membres de H+, possèdent déjà une solution de branche. Le département Prestations et développement professionnel, sur décision du Comité central de la FMH et sous l'égide de ma collaboratrice Mme Sonia Barbosa, dont je salue ici la haute qualité du travail effectué, s'est mis immédiatement au travail pour pouvoir concrétiser le projet de solution de branche pour les cabinets médicaux non seulement en termes professionnels, mais aussi pour répondre à la complexité et aux particularités de chaque domaine de spécialités en évitant les contraintes et les frais superflus. Un groupe interprofessionnel d'experts, représentatif des spécialités médico-chirurgicales et de toutes les régions du pays, a été mis sur pied. Seule une vision interprofessionnelle permet de comprendre et connaître au mieux la réalité du terrain, les habitudes et exigences quotidiennes de chacune et de chacun. La protection de la santé dans les cabinets médicaux tant pour le corps médical, paramédical, administratif que pour l'ensemble des patientes, des patients et de leurs proches, est essentielle.

La sécurité au travail est une priorité absolue tant sur le plan physique que psychique.

La crise liée au coronavirus aura eu l'effet d'un catalyseur et nous aura rappelé nos obligations légales nationales et cantonales. Pour toutes et pour tous, la solution de branche permettra de répondre à une évidence: la sécurité au travail est une priorité absolue tant sur le plan physique que psychique.